



Préfecture de la Région Champagne-Ardenne



Association de Préfiguration
du Pays Nord Haut Marnais

**CONTRAT DE PAYS
Nord Haut Marnais**

2004 – 2006

Juin 2005

Entre:

L'Etat, représenté par le Préfet du département de la Haute-Marne, par délégation du Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Monsieur Dominique DUBOIS et dénommé ci-après « l'Etat »,

d'une part,

et :

La Région Champagne-Ardenne, 5 rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul BACHY, autorisé par décision n° DCP CR AMT 0506-02 de la commission permanente du Conseil Régional du 13 juin 2005, ci-après désignée « la Région »,

d'autre part,

et :

l'Association du Pays Nord Haut Marnais, Place de l'Hôtel de Ville – 52 130 WASSY, ci-après désigné « le Pays », représenté par son Président, Monsieur Daniel JACOMME,

d'autre part,

Vu les articles 95 à 97 de la loi Urbanisme et Habitat modifiant l'article 22 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation et de développement durable du territoire;

Vu le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, signé le 11 avril 2000 ;

Vu la convention d'application du volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006;

Vu le document unique de programmation, approuvé le 21 mars 2001 par la commission européenne, et son complément de programmation;

Vu le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (S.R.A.D.T.), adopté par le Conseil Régional le 16 octobre 2000 ;

Vu la charte adoptée le 1^{er} juillet 2004,

Vu l'arrêté portant délimitation du périmètre définitif du pays ...,

Vu la délibération de L'Association de Préfiguration du Pays Nord Haut Marnais portant sur l'approbation du programme d'actions le 4 mai 2005,

Vu la délibération du Conseil Régional n° DCR-AMT-0501-02 en date des 31 janvier et 1^{er} février 2005, transmise au Préfet le 9 février 2005,

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Régional n° DCPCR-AMT-0506-02 en date du 13 juin 2005 transmise au Préfet le

Pays Nord Haut Marnais

Le Pays Nord Haut marnais, composé de 8 communautés de communes et quelques communes isolées, compte 76 594 habitants. Ce territoire a aujourd'hui pour volonté de prendre en main son développement afin de rattraper le retard accumulé.

Ce retard vient tout d'abord d'une **non structuration du territoire**, les communes vivent trop isolées les unes des autres. Au-delà de ce handicap, **le bassin économique** essentiellement basé sur l'industrie métallurgique **connaît de grandes difficultés** ce qui n'est pas sans conséquences pour le territoire et ses habitants.

Le territoire bénéficie cependant de nombreux atouts : **patrimoine naturel, culturel et historique reconnu, une situation privilégiée au centre du grand Est et à proximité de grandes aires urbaines que sont Paris et Strasbourg, des savoirs faire spécifiques et reconnus.**

Conscients des différents enjeux, que ce soit :

- **la reconversion et le développement économique,**
- **la valorisation des ressources locales,**
- **l'organisation interne du territoire** c'est à dire la complémentarité entre le pôle urbain de Saint Dizier, les pôles secondaires et la zone rurale. Cette organisation devra se faire notamment autour des trois pôles suivants : Saint Dizier, Wassy et Joinville.
- **le positionnement dans l'espace départemental et interrégional ;**

les acteurs du territoire ont décidé d'engager une démarche « Pays » afin de s'unir autour de projets communs.

Une démarche participative a donc été initiée en juillet 2002. Cette démarche a impliqué plus de 250 acteurs locaux dans l'élaboration de la charte de Développement durable du Pays Nord Haut Marnais et la proposition de nombreuses actions.

Ces 14 mois de concertation et de travail collectif ont permis de dégager 3 orientations de développement autour desquelles s'articule la charte de développement du Pays :

- 1. Renforcer l'attractivité, l'équilibre et le maillage du territoire**
- 2. Stimuler l'initiative, la formation et la poly compétence**
- 3. Créer des activités économiques performantes**

Pour engager cette stratégie de développement, le pays a construit son programme d'actions 2004/2006 en cohérence avec les grandes orientations de la charte. L'ensemble de ces opérations constitue le plan d'actions du Pays.

Il s'articule autour de 6 thèmes :

- développement économique
- développement touristique
- cadre de vie
- services
- environnement, développement durable
- emploi/formation